

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42171

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressigier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 25618 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« heure »

le mot :

« période ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à appuyer et préciser l'amendement du groupe GDR qui s'oppose à la monétisation du droit à la retraite dans le cadre du système par points.